

ANALYSE 2011

Premier bilan de la lutte contre la piraterie



Publié avec le soutien de la Communauté française

Premier bilan de la lutte contre la piraterie

Depuis la résurgence de la piraterie au large de la Somalie en 2007, le phénomène n'a fait que prendre de l'ampleur. L'année 2010 a été marquée par une recrudescence des attaques, une augmentation de leur violence et de la technicité des modes opératoires utilisés. Jack Lang, conseiller spécial des Nations unies, fait part d'un « sentiment d'extrême urgence » dans son rapport présentant les perspectives de la lutte contre la piraterie remis récemment à Ban Ki-moon.

Impunité et industrialisation de la piraterie

Les origines de la résurgence de la piraterie au large de la Somalie sont aujourd'hui bien connues : violence et pauvreté endémique, surexploitation illégale des ressources halieutiques somaliennes par des chaluts étrangers, déversement de déchets hautement toxiques et dégazage sauvage. L'Etat somalien, en faillite, n'est plus en mesure depuis presque 20 ans d'assurer la surveillance de ses côtes. Les conséquences pour les populations locales, pour lesquelles la pêche était un apport essentiel, sont désastreuses.

Quand ces mêmes populations locales se sont mis en tête de faire respecter leur territoire elles-mêmes en rançonnant les bateaux étrangers, elles se sont vite rendu compte de l'impunité dont elles bénéficiaient. En quelques mois, le phénomène a pris de l'envergure. Des simples chaluts auxquels ils s'attaquaient à l'origine, les pêcheurs somaliens devenus pirates s'en sont pris aux tankers et aux porte-conteneurs qui transitaient par le Golfe d'Aden en direction de Suez.

Malgré les efforts des marines d'une trentaine de pays qui ont déployé leurs forces au large de la Somalie¹, ce sentiment d'impunité n'a pas diminué. En effet, 90% des pirates capturés par les flottes étrangères sont relâchés sans autre forme de procès. La crainte de les voir demander l'asile s'ils venaient à mettre un pied en Europe ou ailleurs, associée à l'insuffisance des arsenaux juridiques explique ce score.

Si l'impunité ne baisse pas, les profits non plus. À chaque nouvelle capture, les armateurs sont contraints de payer une rançon plus élevée toujours plus élevée. Tenter d'éviter une augmentation de ces rançons se solde généralement par l'augmentation de la durée de captivité des équipages et d'immobilisation des bateaux.

Les enjeux et la nervosité des acteurs en présence augmentent donc à vive allure. La pression accrue des commanditaires conjuguée à l'éloignement croissant de zones d'attaques tend à renforcer le degré de violence et la sophistication des méthodes utilisées. Navigation et téléphonie satellitaires, détecteurs de faux billets mais surtout, amélioration notable de la logistique grâce à l'utilisation de bateaux-mères et au recours à des équipes spécialisées dans les ports d'attache pour la négociation des rançons et la détention des otages.

¹ Outre la mission Eunavfor Atalanta (16 pays), la coalition américaine CFT151(8 pays) et l'OTAN, l'Afrique du Sud, l'Arabie Saoudite, la Chine, la Russie, l'Inde, le Japon, la Malaisie, la Corée du Sud, l'Iran et le Yémen ont déployé des forces navales au large de la Somalie.

Impact déstabilisateur

Outre le commerce mondial², c'est surtout la vie de Somaliens eux-mêmes qui est bouleversée par la piraterie. Alors que l'économie somalienne était jusqu'alors essentiellement alimentée par l'élevage, la pêche et les transferts financiers des diasporas, les sommes astronomiques arrachées par les pirates aux armateurs provoquent une inflation galopante des prix sur les marchés somaliens, accentuant encore plus la pauvreté d'une grande partie de population.

L'insécurité provoquée empêche par ailleurs l'acheminement aisé de l'aide alimentaire organisée par le Programme alimentaire mondial ; aide dont dépendent plus de 2 millions de Somaliens quotidiennement.

Ces mutations, d'une économie de survie à une économie mafieuse, déstabilisent l'ordre traditionnel que les clans, socles de la société somalienne en ces temps d'instabilité, tentent de maintenir. Les jeunes pirates choquent les esprits par leurs mœurs et le luxe tapageur qu'ils affichent. Ils n'hésitent pas à contester l'autorité des anciens, voire des autorités locales, qui sont confrontées au dilemme de se les aliéner ou de s'y allier en espérant percevoir une part de leurs revenus.

Au-delà de la Somalie elle-même, tous les Etats de la région pâtissent des effets négatifs de la piraterie : renchérissement du prix des transports, trafics d'armes et de migrants, baisse du tourisme, etc.

Améliorer les solutions actuelles

Face au danger que représente la piraterie, la communauté internationale a répondu par la force. Le succès de cette réaction est tout relatif. Si le taux de réussite des attaques a nettement diminué de 2007 à 2010, passant de 60% à 26%, le nombre en valeur absolue d'attaques réussies n'a cessé de croître.

L'évolution et la sophistication du modus operandi des pirates imposent également une adaptation de la stratégie des forces internationales. Alors qu'à l'origine, les pirates se déplaçaient à bord de skiffs pouvant accoster sur n'importe quelle plage, ils font de plus en plus appel aujourd'hui à des bateaux-mères leur permettant de s'éloigner plus loin des côtes mais nécessitant par contre l'utilisation d'infrastructures portuaires. La surveillance rapprochée de ces ports permettrait certainement d'endiguer cette évolution inquiétante.

Résoudre le problème à la source

L'usage de la force militaire pose cependant question. La piraterie, aux yeux du droit international, reste un crime de droit commun. En d'autres termes, ce serait le rôle des garde-côtes et non des militaires étrangers d'assurer la lutte contre la piraterie. Les autorités locales sont prêtes mais elles ont besoin de l'aide de la communauté internationale, pour développer la surveillance de leurs côtes, pour accroître leur capacité pénitentiaire et pour adapter leur corpus législatif afin de punir les actes de piraterie et leurs commanditaires.

Le coût d'une telle aide serait très largement inférieur à celui occasionné par l'entretien d'une flotte militaire nombreuse et éthiquement peu légitime. À terme, la réorganisation des zones de pêche pourrait procurer une nouvelle source de revenus aux autorités locales qui pourraient ainsi financer elles-mêmes les dispositifs mis en place.

² Le Golfe d'Aden représente 30% des flux pétroliers et 12% du commerce mondial. Les montants des rançons payées sont difficilement chiffrables, les armateurs restant discrets sur le sujet. L'ONU estime cependant que ce montant devait approcher les 82 millions de dollars en 2009. Le montant moyen des rançons aurait plus que doublé en 2010. Par ailleurs, les primes d'assurance auraient quadruplé pour les bateaux transitant dans la région en quelques années.

Dans tous les cas de figure, pareil plan ne peut fonctionner que si des alternatives décentes sont offertes à la population. Depuis l'échec de l'opération 'Restore Hope' qui avait marqué en 1993 l'abandon de l'idéal d'un monde pacifié après la fin de la Guerre froide, la communauté internationale semble avoir oublié le peuple somalien. Abandonné à lui-même, déchiré par la guerre, le pays a sombré dans la misère et le désespoir. À l'heure de la mondialisation, les pirates viennent nous rappeler que nous ne pouvons rester indifférents à la misère. L'injustice criante que le peuple somalien subit a des conséquences graves jusqu'au cœur de la machine bien huilée que forme l'économie mondiale et pourrait la gripper. Pour le peuple somalien mais aussi pour préserver les équilibres délicats des échanges mondiaux, nous devons réagir.

Jack Lang propose d'agir sur quatre secteurs prioritaires : la pêche, les infrastructures portuaires et de communication, l'élevage et les télécommunications. Cette proposition a l'avantage d'insister sur le développement d'activités dont les intérêts, en tout cas pour les trois premières, sont diamétralement opposés à ceux des pirates. Toutes permettraient d'employer du personnel local peu qualifié et offrir ainsi un avenir à la jeunesse somalienne.

Un appel à l'action

Le rapport rédigé par Jack Lang est une contribution remarquée et saluée par tous à la compréhension des causes et des enjeux de la piraterie au large de la Somalie. Jack Lang a en effet couché sur papier une synthèse d'une très bonne facture qui permet à la communauté internationale de prendre les mesures qui s'imposent.

On peut cependant regretter que l'ancien ministre de Mitterrand n'ait pas suffisamment relevé le manque de légitimité des forces navales internationales qui luttent en ce moment contre la piraterie. Entre garde-côtes et militaires, la nuance est de taille. C'est elle qui fait la différence entre des pratiques de cow-boys et des pratiques de démocraties responsables et respectueuses de leurs propres valeurs et de l'Etat de droit.

On peut également regretter la faiblesse des propositions de support économique et social au peuple somalien. Seul le développement pourra résoudre à terme la question de l'insécurité sur terre et sur mer. Jack Lang, pressé par le temps, aura très certainement voulu se concentrer sur l'appareil législatif et judiciaire international. Nous pouvons le comprendre mais nous le regrettons.

Là où nous le rejoignons par contre totalement, c'est dans son vibrant appel à ce que la communauté internationale se réunisse pour rassembler les fonds nécessaires pour lancer une dynamique de changement en Somalie. L'heure de cette conférence doit être fixée au plus vite afin que des solutions concrètes et efficaces puissent enfin être mises en œuvre.

Nicolas Bossut,
Secrétaire général,
Février 2011.